



PROCES VERBAL

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 16 septembre 2025

Date de convocation : 08/09/2025

Date d'affichage : 08/09/2025

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Votants : 10 dont 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à 17 h 30, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Président.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Michel GERVAIS, Marie-Claude CRUCHÉ, Janine ERHART, Roger BONTEMPS,

Etaient excusés : Jean-Claude GOUHIER ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT, Pierre OZANGE ayant donné pouvoir à Didier TORCHÉ, Gilles LEBRAY

Secrétaire de séance : Martine CASSÉ

Ordre du jour :

- Dossier d'impayé d'énergie
- Organisation du 11 novembre 2025

1- Délibérations

PARTICIPATION FINANCIERE POUR FACTURE ENERGIE IMPAYEE

Monsieur le Président fait part au conseil d'administration que les services du Département, plus précisément la Direction des Territoires d'Interventions sociales de la Sarthe, sollicitent le CCAS pour l'attribution d'une aide financière concernant une facture d'énergie impayée d'un montant de 1 404.35 € d'une personne seule domiciliée sur la commune de Cormes.

Monsieur le Président présente le dossier établi par l'assistante sociale, retraçant les ressources et les dépenses mensuelles de la personne concernée, et la problématique inhérente au logement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à la majorité des membres,

DECIDE d'allouer, après débat sur le montant, une aide de 240 € pour le règlement de la facture d'énergie impayée.
AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette décision au FSL et à verser celle-ci au fournisseur d'énergie.

Interventions :

- Pierrick BERRIGUIOT souhaite savoir si l'aide est versée directement au fournisseur d'énergie.
- Didier TORCHÉ confirme.
- Yves BLIN demande s'il y a un étalement de la dette.
- Didier TORCHÉ répond qu'il n'y a pas de précision à ce jour, le mandataire judiciaire demande la prise en charge du montant de la facture au CCAS et au FSL départemental.
- Marie-Claude CRUCHÉ et Janine ERHART soulignent que cette demande pourrait être régulière étant donné qu'il y a déjà eu une demande précédemment.
- Didier TORCHÉ suggère un problème de consommation, qu'un prélèvement plus important pourrait être envisagé, voire un relevé de compteur au quotidien.
- Pierrick BERRIGUIOT souligne que le loyer est peu onéreux et que le mandataire rend des comptes au tribunal judiciaire.
- Didier TORCHÉ précise que la commission de surendettement a été sollicitée.
- Janine ERHART s'interroge sur le fait que le fournisseur ne réévalue pas le prélèvement.
- Didier TORCHÉ propose de verser une aide sachant que la personne fait des efforts et n'est pas dépensier.
- Marie-Claude CRUCHÉ rappelle qu'il peut avoir une demande ultérieurement.
- Yves BLIN souligne qu'aucune aide n'avait été attribué lors de la première demande.
- Pierrick BERRIGUIOT précise qu'il faut faire attention aux conditions de vie de la personne.

ORGANISATION DU REPAS DU 11 NOVEMBRE 2025

M. le Président rappelle que le Conseil d'Administration a décidé de reconduire le repas du 11 novembre, lors du vote du budget 2025 le 3 avril dernier.

Pierrick BERRIGUIOT précise, que conformément aux délibérations passées, l'âge retenu pour la gratuité en 2025 est et sera à partir de 2025 de 70 ans (sauf si à l'avenir nouvelle délibération).

Sur cette base, au moment du décompte, le nombre de personnes bénéficiant de la gratuité est de 137 soit :

Couples : $2 \times 37 = 74$

Femmes : 25

Hommes : 38

Joël Morice, Multiservice Corméenne, a été contacté pour préparer le repas : il a présenté un devis sur la base d'un prix de 35 € (l'an passé, 34 €).

Les membres du CCAS acceptent, à l'unanimité, le devis de 35 € (par personne), retenant le menu comme suit :

- Terrine de Saint Jacques et sa macédoine
- Joue de bœuf / carottes – pommes de terre
- Verrine spéculos

Les membres du CCAS fixent, à l'unanimité, le prix demandé aux personnes accompagnantes ou autres à 37 €, confirmant le différentiel de 2 € entre gratuité et payants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



La secrétaire de séance,
Martine CASSÉ